

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 10	L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ Le JEUDI 10 AVRIL à 18H30 Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS
Date de convocation : 02/04/2025	Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOC, M. LASKRI, M. VALTON, Mme GUILLEMIN-LANNE, Mme MICHEL, M. JOUIN. Absents excusés : Mme REMION donne pouvoir à M. LASKRI Mme GOUSSON donne pouvoir à Mme MICHEL M. PEREZ donne pouvoir à Mme GUILLEMIN-LANNE M. THIRANT
Date d'affichage : 03/04/2025	Secrétaire de séance : Patricia SADOC

La séance est ouverte à 18h34

Madame Patricia SADOC est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe des pouvoirs en sa possession :

- Mme Alexandra REMION donne pouvoir à Mr LASKRI,
- Mme Adeline GOUSSON donne pouvoir à Mme MICHEL,
- M. Nicolas PEREZ donne pouvoir à Mme GUILLEMIN, et excuse l'absence de M. THIRANT.

Par ailleurs, il signale la présence de Pascale MASSICOT, secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire précise que la délibération relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » est retirée par manque d'information venant de la part du SGC de Rambouillet.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2025 ;
2. Décisions prises par le Maire ;
3. Vote des taux d'imposition 2025 ;
4. Vote du budget primitif 2025 ;
5. Concours aux associations ;
6. CLAS : tarif de participation, sortie des aînés du 12 Juin 2025 ;
7. Urbanisme ;
8. Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ;
9. Conseil départemental ;
10. Syndicats intercommunaux ;
11. Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
12. Informations diverses.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ;

Décisions	N°	Objet	Date
Arrêté temporaire	2025-10	Ouverture de fouille pour remplacement de coffret au 3 rue du Bout de l'eau	26/03/2025
Arrêté temporaire	2025-11	Création d'un branchement d'eau potable – rue de Lettrée	31/03/2025

3- OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Délibération 20250410-09

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 20240404-10 du 04/10/2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 59,57 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 10,17%

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DÉCIDE de *maintenir* les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 :

- TFPB : 25,36 %
- TFPNB : 59,57 %
- THRS : 10,17%

Article 2 : CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4- OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération 20250410-10

M. le Maire informe l'assemblée avoir transmis par courriel du 02 avril 2025 à tous les élus, dans le cadre de cette séance, les trois tableaux ci-après : recettes section de fonctionnement, dépenses section de fonctionnement, détails des projets en recettes et dépenses section investissement.

M. le Maire présente une note brève et synthétique retraçant les contextes et les informations financières essentielles à l'élaboration du budget. Cette note est partie intégrante en annexe du procès-verbal de cette séance du Conseil municipal.

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025 équilibré en dépenses et recettes, sections *fonctionnement et investissement* :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	886 855.21 €	886 855.21 €
Section d'investissement	1 151 442.03 €	1 151 442.03 €
TOTAL	2 038 297.24 €	2 038 297.24 €

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune de Mareil-le-Guyon depuis 2024 est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°20220913/21 du 13 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée moins de 3500 habitants au 1^{er} janvier 2023,

Entendu l'exposé du Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	886 855.21 €	886 855.21 €
Section d'investissement	1 151 442.03 €	1 151 442.03 €
TOTAL	2 038 297.24 €	2 038 297.24 €

Article 2 : PRÉCISE que le budget primitif 2025 est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2024,

Article 3 : AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et à signer tout document s'y rapportant.

5- **OBJET : CONCOURS AUX ASSOCIATIONS 2025**

Délibération 20250410-11

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2131-11 ;

Considérant le vote du budget primitif 2025 ;

Entendu l'exposé du Maire ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : FIXE comme suit le montant des subventions 2025 allouées aux associations :

- ADMR :	710,00 €
- Mission Locale :	485,30 €
- Les Restos du Cœur :	300,00 €
- Association Pierre Chaumet :	300,00 €
- Age et Partage :	300,00 €
- VMLG :	1 000,00 €
- D'une Rive l'autre :	300,00 €
- LAEP :	300,00 €

Article 2 : DIT que le montant total est inscrit au BP 2025 à l'article c/65748 ;

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

6- **OBJET : TARIF DE PARTICIPATION, SORTIE DES AINES DU 12 JUIN 2025**

Délibération 20250410-12

Vu le Code de l'Action Sociale et de familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la sortie d'une journée proposée aux aînés le 12 Juin 2025, « escapade Orléanaise », en collaboration avec les CCAS de Galluis, Millemont, Neauphle-le-Vieux ;
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 - DECIDE de fixer la participation financière pour cette sortie du 12 juin 2025 proposé par le CLAS, au prix de 60,00 € pour les Mareillois de 64 ans et plus et pour tout autre personne, la participation financière est fixée à 80,00 € par personne.

Article 2 - PRECISE que la participation financière sera réglée directement à la commune à l'ordre de la régie centrale de Mareil-le-Guyon,

Article 3 - DIT que les recettes seront inscrites sur le budget 2025, section de fonctionnement.

Mme Sylvie GUILLEMIN-LANNE quitte l'assemblée à 20h00.

URBANISME

- Présentation des **dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme** en cours d'instruction ou instruits du 16 mars 2025 au 06 avril 2025. (Voir partie intégrante du procès-verbal du 10 avril 2025).
- **Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
 - suite séance du CM en date 20 mars 2025, dépôt de la délibération d'approbation et son annexe auprès des services de l'Etat pour légalisation le 25 mars,
 - Géoportail de l'Urbanisme : téléchargement le 26 mars, publication le 31 mars de l'ensemble du dossier,
 - publication d'un avis d'approbation du PLU par publication dans deux journaux locaux le 02 avril.

TRAVAUX

- **Eglise**, les travaux de parement et badigeon des murs intérieurs de la Nef ont été entrepris semaine du 24 mars ;
- **City stade et aire d'agrès**, les réalisations sont accessibles au public. Les travaux de peinture du sol du City stade et du fronton de l'aire d'agrès sont réalisés aujourd'hui.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

- **Agence départementale Ingéniery**, assemblée générale ordinaire du 10 avril : Compte de Gestion de l'exercice 2024, Compte Administratif de l'exercice 2024, Budget Primitif 2025.
Le budget primitif 2025 de l'agence départementale s'équilibre en dépenses / recettes, section de fonctionnement à 1 909 312,92€, et à 35 739,22€ en section d'investissement.
Pour mémoire, la **cotation annuelle d'adhésion** est fixée à 1€ par habitant pour les communes de moins de 500 habitants.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES (CCCY)

- **Conseil des Maires du 04 avril** : présentation par Yvelines Fibre de la fin du réseau cuivre, projet de territoire-retour ateliers et propositions de trajectoires.
- **Conseil communautaire du 09 avril** : Modification des statuts, prise compétence eaux de ruissellement, approbation du CFU 2024 budget annexe ZA du Petit Mont à Thoiry, vote du budget annexe 2025 ZA du Petit Mont à Thoiry, approbation du CFU budget primitif 2024, affectation du résultat 2024 du budget principal, vote des taux de TEOM 2025, Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2025, vote du taux de Taxe Foncière Non Bâti Additionnelle 2025, vote du taux de Taxe d'Habitation Additionnelle 2025, vote du Budget Primitif 2025, convention territoriale globale - aire d'accueil des gens du voyage, fonds de concours général et transition énergétique, fonds de concours : création d'un nouveau dispositif pour la création de structures médicales, Fonds de concours : création d'un nouveau dispositif pour le déploiement de la vidéo protection.
Le budget primitif 2025 de la CCCY s'équilibre en dépenses / recettes, section de fonctionnement pour un montant de 32,75M€ et en section d'investissement pour un montant de 19,76M€.
Les taux 2025 de Cotisation Foncière des Entreprises (18,10%), Taxe Foncière Non Bâti Additionnelle (3,05%), Taxe d'Habitation Additionnelle (6,05%) n'évoluent pas. Le Taux Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM) n'évolue pas en 2025 (6,10%) pour Mareil-le-Guyon.
La dette CCCY au 31 décembre 2024 est de 348K€, elle sera éteinte en 2028 sans nouvel emprunt.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.

- **SIRYAE**, comité syndical du 31 mars 2025 : amortissement des immobilisations, CFU 2024, budget prévisionnel 2025, convention avec AQUAVESC pour le secours en eau décarbonatée, travaux en cours.
- **SILY**, comité du 31 mars 2025 : pas quorum ;
- **SILY**, comité syndical du 07 avril 2025 : budget primitif 2025, fixation de la participation par élève, fixation des tarifs de location du gymnase.
- **SIVOS-MBT** (Ecole maternelle), les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2025 sont ouvertes.
Spectacle Théâtre Magie vendredi 11/04 « le loup qui est devenu clown », en lien avec animation « cirque » prévue fin juin.

PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (PNRHVC)

- **Comité syndical du 08 avril 2025** : actualisation des membres du CS, délégation de pouvoirs du CS à la Présidente et abrogation des délibérations antérieures, reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024, budget primitif 2025, participation statutaire 2025 des communes membres, villes-portes et communes associées, attributions d'aides, modification des critères d'attribution d'aides.
Le **budget primitif 2025** du PNRHVC s'équilibre en dépenses / recettes à 16 010 709€, soit 4 621 043€ en section de fonctionnement et 11 389 666€ en section d'investissement.
La **participation à la charge des Communes membres**, des communes associées et des villes-portes est fixée par le Comité syndical sur la base du nombre d'habitants (recensement de l'INSEE).
Pour 2025, la participation est fixée à 5,10€ (contre 4,85€) par habitant pour les Communes membres (Mareil-le-Guyon), et à 1,30 € par habitant pour les Villes -Portes et Communes-Associées.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Commémoration** : un hommage particulier sera rendu aux sept membres de l'équipage du Lancaster abattu au retour de sa mission, à la stèle des aviateurs au cimetière, **le samedi 14 juin à 15h**.
- **Bibliothèque** : la bibliothécaire cessera son bénévolat **le 28 juin 2025**. La municipalité réitère son appel, « *Vous disposez d'un peu de temps, vous aimez transmettre le plaisir de la lecture, vous désirez vous impliquer dans la vie culturelle de votre commune, nous sommes à la recherche de bénévoles pouvant assurer l'accueil de nos lecteurs* ». Si cette proposition vous intéresse, merci de contacter la mairie.
- **Prochaine séance du Conseil municipal** : Jeudi 03 juillet 2025 à 18h30.

TOUR DE TABLE

Patricia SADOC

• CLAS :

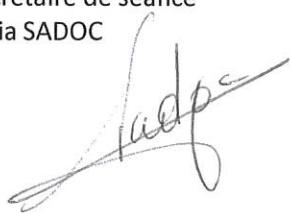
- **Sortie et repas des ainés** : jeudi 06 février 2025 reportée au jeudi 05 juin ; sortie définitivement annulée par la direction du cabaret.
- **Sortie « Orléanaise » le jeudi 12 juin**, conjointement avec les CCAS de Neauphle-le-Vieux, Millemont et Galluis, fiche d'inscription avec coupon réponse en cours de distribution.

Nadia MICHEL

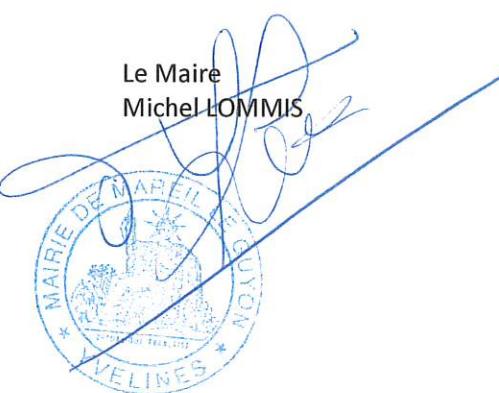
- **Prochaine date de rendez-vous :** Organisée par VMLG, chasse aux œufs dans le parc du château le lundi 21 avril, les informations pour les inscriptions ont été communiquées.
- **Fête des Voisins :** Organisée par VMLG, rendez-vous le vendredi 23 mai à partir de 19h30 à la Maison du Village.
- Mme MICHEL informe que, de plus en plus fréquemment, des chiens non tenus en laisse sont rencontrés sur le territoire et que des problèmes peuvent en découler. Monsieur le Maire précise et renouvelle que les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité de chacun, un dépôt de plainte doit être fait en cas de morsure et/ou de propriétaire non « coopératif ».

L'ordre du jour étant épousé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à rajouter, la séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance
Patricia SADOC



Le Maire
Michel LOMMIS



Dossier	Année	Adresse travaux	Parcelle	Catégorie	Type	Nature Travaux	Date dépôt	Date Décision	Décision
CU 78366 24 Y0003	2024	3 route de Chevreuse	ZC207	CU	Cub	Projet Division	24/05/2024	12/07/2024	Sursis à Statuer
DP 78366 24 Y0012	2024	4 Grande Rue	ZD66	DP	DPLT	Division en vue de construire	29/10/2024	19/11/2024	Sursis à Statuer
PC 78366 24 Y0005	2024	9 Rue du Bout de l'Eau	A426 (ex 348)	PC	PCMI	Nouvelle construction	incomplet 16/12	21/03/2025	rejet tacite
PC 78366 24 Y0007	2024	Rue de Lettrée	A439 (A032 lot C)	PC	PCMI	Nouvelle construction		17/03/2025	
DP 78366 25 Y0004	2025	4 ROUTE DE MONTFORT	ZC158	DP	DPC	ITE et ravalement	26/03/2025		
PC 78366 25 Y0002	2025	Chemin du Gasouin	ZC150	PC	PC	Construction d'un hangar agricole + PV	07/03/2025		
PC 78366 19 Y0001 M01	2025	La remise - Grande Rue	ZE24	PC	DAACT	Construction habitation	03/03/2025		
DP 78366 23 Y0030	2025	18 route de Montfort	ZC186	DP	DAACT	Mise en place de panneaux photovoltaïque sur le toit coté champs.	13/03/2025		
PC 78366 25 Y0003	2025	4 Grande Rue	ZD91	PC	PCMI	Construction habitation	14/03/2025		
DP 78366 25 Y0007	2025	1 Route de la garenne	B317	DP	DPA	Panneaux Photovoltaïque	26/03/2025	31/03/2025	Non opposition
CU 78366 25 Y0001	2025	Le Gasoin	ZC102	CU	CUa	Demande Info	27/03/2025	31/03/2025	Traité
PC 78366 25 Y0004	2025	8 Grande Rue - Lot B	A217	PC	PCMI	Nouvelle construction	28/03/2025		



Conseil municipal du 10 avril 2025

Note de présentation du budget primitif

1- Contexte économique et financier

1.1 Contexte international

Les tensions géopolitiques au Moyen Orient et la pérennisation de la guerre en Ukraine, continueront de peser défavorablement sur la croissance via les prix de l'énergie.

Même une résolution « pacifique » du conflit ukrainien n'atténuerait que légèrement les tensions entre l'Europe et la Russie.

Impacts sur la croissance

Monde :	Zone Euro :	France :
• 3,4% en 2022	3,5% en 2022	2,6% en 2022
• 2,9% en 2023	0,7% en 2023	0,7% en 2023
• 3,1% en 2024	1,6% en 2024	1,1% en 2024
• 3,2% en 2025	1,6% en 2025	1,1% en 2025

Les investissements des entreprises pourraient ralentir, en dépit de la baisse des taux d'intérêt, dans un contexte politique et économique peu favorable :

- guerre commerciale portée par le président TRUMP,
- la concurrence chinoise,
- selon l'Insee, l'épargne des entreprises atteint son plus bas niveau depuis 2012,
- d'après l'Office Français des Conjonctures Economiques, le niveau de faillite des entreprises a atteint un niveau record en 2024, dépassant son niveau de 2019.

1.2 Contexte national

La France a enfin un budget depuis le 14 février 2025 mais cela ne résout pas pour autant le vrai problème : celui de la dette et du déficit publics.

Le débat budgétaire a pointé une soi-disant responsabilité des collectivités dans la dérive des comptes publics. Persévérant dans son approche erronée, l'exécutif a fait adopter une loi de finances qui prévoit une augmentation des dépenses de l'Etat et un prélèvement record sur les recettes des collectivités.

Pour les collectivités locales, contrairement à l'Etat, les dettes sont soumises à une « **règle d'or** » qui interdit d'emprunter pour financer des dépenses de fonctionnement ou pour rembourser le capital des emprunts arrivant à échéance.

Selon les économistes, la meilleure façon de réduire la dette consiste à réduire le niveau de déficit.

1.3 Principaux indicateurs de l'économie française :

- **Population** : 68,60 M habitants (2025)
- **Taux de croissance du PIB** :
 - + 0,7% en 2023 contre +2,6% en 2022 contre 6,8 % en 2021
 - + 1,1% en 2024 et +1,1% estimé en 2025
- **Inflation moyenne des prix à la consommation** :
 - 4,9% en 2023 contre 5,2% en 2022 et 1,6% en 2021
 - 1,8% en 2024 et 1,7% estimé en 2025
- **Taux d'intérêt** :
 - Baisse des taux d'intérêts courts qui ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro compte tenu de l'instabilité gouvernementale.

- **Déficit public :**
5,4% du PIB en 2023 après 4,7% du PIB en 2022, 6,4% en 2021 et 8,9% en 2020
5,8% du PIB en 2024 (169,6Md€) contre 4,4% estimé, 5,4% estimé en 2025.
- **Taux de chômage :** 7,3% (4ème T 2024)
- **Dette publique :** 3 305 Md€ à fin 2024, 113% du PIB contre 97,9% du PIB en 2019 avant la pandémie de Covid.

Un endettement excessif risque d'entraîner une crise très dure. Un État dont les comptes sont presque toujours déficitaires, comme l'État français, doit rembourser ses dettes en réempruntant les montants nécessaires à ces remboursements. Il doit aussi emprunter pour financer le déficit de l'exercice en cours.

En 2025, les charges de la dette atteindraient 54,2 Mds d'euros et représenteront en 2027 le premier poste budgétaire devant l'enseignement scolaire.

1.4 La loi de finances pour 2025

La Loi de Finances 2025 du 14 février 2025, a été élaborée de manière à réduire le déficit public. Ce budget amorce un effort de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029.

Dans les grandes lignes, le budget de l'Etat se matérialise par :

- un effort budgétaire de 2,2 Md€ demandé aux plus riches collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne) ;
- le Fonds vert et la DSIL, destinés notamment à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 ;
- pour financer les transports régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins onze salariés ;
- plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie ;
- pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.
- en parallèle, les collectivités devront subir dès cette année la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL, +3% par an durant 4 années.

Le gouffre abyssal que représente le déficit de l'Etat, et les objectifs ambitieux de résorption horizon 2029, laisse augurer de la poursuite en 2026-2029, des mesures de redressement au détriment des services publics, de la protection sociale et....des collectivités.

2- Mareil-le-Guyon, situation financière au 31 décembre 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultats
• Fonctionnement 2024 :	362 177,70€	516 035,35€	153 857,65€
• Investissement 2024 :	427 864,26€	232 668,06€	- 195 196,20€
• Résultats de clôture à fin 2024 :			

- Fonctionnement : 681 681,24€ (excédent)
- Investissement : - 205 718,84€ (déficit)
- Dette, capital restant dû au 31/12/2024 : 138 784€, extinction totale en novembre 2036.
- La présentation des comptes 2024 a été réalisée au travers du « Compte Financier Unique (CFU) » avec une année d'avance puisque cette disposition s'impose pour toutes les collectivités au 01/01/2026. Ce nouveau document unique est la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

3- LE BUDGET 2025

Le budget de la commune est, depuis le 01/01/2023, régit par la nomenclature M57 abrégée.

3.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 886 855,21€ incluant un résultat d'exploitation reporté de 435 930,21€ en recettes et un virement à la section d'investissement de 380 000€ en dépenses.

Le projet de budget est établi avec des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 inchangés par rapport à l'exercice précédent, pour mémoire : TFB=25,36%, TFNB=59,57%, TH=10,17%. Ces taux sont inchangés depuis l'exercice budgétaire de l'année 2017.

3.1.1- Recettes

CA / CFU :	2021	2022	2023	2024
Recettes € :	406 349,76	453 539,96	481 154,14	516 035,35
Recettes 2025 en budget (hors résultat exploitation reporté) = 450 925€				

Commentaires - recettes 2022 / 2021 : couverture assurance personnel, DMTO « droits de mutation »,
- recettes 2023 / 2022 : couverture assurance personnel, contrat CAE, encaissement du reliquat CCAS,
- recettes 2024/2023 : baisse de la DMTO, augmentation des bases de la TFB de 3,9% (LOF2024), création des articles » taxe de séjour » et « revenu des immeubles »,
- éléments notables pour 2025 : nouvelle baisse conséquente de la DMTO, augmentation des bases de la TFB de 1,7% (LOF2025), fin du contrat CAE, DGF stable, baisse du produit « taxes de séjour » (pas d'effet JOP2024),

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), instauré par la LOF2025, entraîne pour la commune un nouveau prélèvement de 5558€ cette année. Pour mémoire, ce dispositif se traduit par un prélèvement d'un montant total d'un milliard d'euros sur l'ensemble du territoire national et destiné à la réduction de la dette.

3.1.2- Dépenses

CA / CFU :	2021	2022	2023	2024
Dépenses € :	269 897,00	293 821,80	298 537,65	362 177,70
Dépenses 2025 en budget (hors virement à section d'investissement) = 506 855,21€				

	BP2024	Réalisé 2024	BP2025	Variation BP/BP
Charges à caractère général :	177 406€	126 942€	193 081€	+8,8%
Charges de personnel et frais assimilés :	88 250€	82 452€	93 600€	+6%
Atténuation de produits :	77 674€	73 059€	122 874€	+58%
Autres charges de gestion courante :	92 510€	78 516€	95 100€	+2,8%
Charges financières :	1 250€	1 206€	1 200€	-12%
Charges spécifiques :	-	-	500€	-
Dotations aux dépréciations :	-	-	500€	-
Cumul budget :	437 090€	362 177€	506 855€	+16%

Commentaires - charges à caractère général : structures des dépenses similaires aux exercices précédents, inclus les prestations et/ou interventions ponctuelles, commémorations et inaugurations,
- charges de personnel : recrutement d'un agent titulaire à mi-temps à compter de juillet, charges sociales +3% CNRACL par an durant 4 années (LOF2025),

- atténuation de produits : reversement de la taxe de séjour (200% / JOP2024),
- autres charges de gestion courante : structure des dépenses similaires à exercice précédent, contribution au Sivos MBT pour 17 élèves de Mareil-le-Guyon, maintien de l'aide financière aux familles dont les enfants participent aux voyages scolaires organisés par le collège Ravel ou l'école élémentaire de Le Temblay sur Mauldre,
- charges financières : intérêts sur emprunts,
- charges spécifiques et dotations aux dépréciations : introduction au budget à la demande de l'administration.

3.2- Section investissement

La section investissement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 1 151 422,03€ incluant en recettes un virement de la section de fonctionnement de 380 000€ et un excédent de fonctionnement capitalisé de 245 751,03€.

Les principales opérations retenues au budget 2025 se divisent en trois catégories ;

- ***opérations pour lesquelles la commune est d'ores et déjà notifiée en subventions :***
 - église, travaux de maçonnerie de la façade Sud et du narthex,
 - église, parement / badigeon des murs de la Nef, dépose du maître-autel.
 - enfouissement des réseaux, route du Pavillon,
 - amélioration des performances énergétiques du bâtiment garderie et salle de motricité,
 - dépendance « fibre » de la mairie, réfection maçonnerie des intérieurs,
- ***opérations pour lesquelles la commune doit déposer un dossier de demande de subvention avant commencement de travaux :***
 - église, parement / badigeon des murs du Chœur et de la chapelle,
 - bâtiment logements et garderie, travaux sur toiture / couverture,
 - création d'une liaison douce - Cheval Mort / bourg - par le chemin du Gasoin,
- ***opérations pour lesquelles la commune opère sur fonds propres :***
 - terrains multisports et aire d'agrès, rénovation partielle clôtures et portail,
 - réfection du muret en bordure de la Guyonne, ruelle des prés,
 - complément de l'extension de l'éclairage public par candélabres autonomes LED et panneau solaire, secteur du Cheval Mort,
 - renouvellement du parc des extincteurs,
 - recensement des chemins ruraux,
 - implantation d'un système de télécommunications à la Maison du village,
 - refonte du site Internet,
 - cimetière, reprise des monuments en état d'abandon,
 - cimetière : aménagement paysager, implantation du Monument aux Morts.
- Cet exercice 2025 prend en compte une réserve d'un montant de 50 000€ à l'article comptable « acquisition foncière », ce fonds est destiné à saisir toute opportunité foncière pouvant se présenter pour l'intérêt général pour la commune.

En conclusion, il ne fait guère de doute que le gouvernement va demander aux collectivités de se serrer la ceinture et que le projet de budget pour 2026 risque de contenir des mesures d'économies drastiques. D'autant plus que la nécessité de réduire le déficit public se heurte aux récentes annonces sur le réarmement et la volonté affichée de trouver plusieurs dizaines de milliards supplémentaires pour le budget de la Défense.

M. le Maire remercie les services pour la préparation de ce budget 2025.